

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-611

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Girard, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	2 500 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	2 500 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à traiter de l'apprentissage dans les armées.

La voie de l'apprentissage est revenue en grâce ces dernières années. Alliant formation académique et formation professionnelle, elle constitue un parcours idéal pour de nombreux adolescents et jeunes adultes.

L'apprentissage dans les armées est bénéfique à la fois pour l'Etat, ainsi que pour les apprentis. Pour les armées, c'est une filière de recrutement au terme du contrat d'apprentissage, avec du personnel déjà formé en son sein. Pour les apprentis, c'est l'opportunité de se former dans l'une des meilleures écoles de la vie.

Ainsi, cet amendement vise à augmenter le budget destiné à augmenter le nombre d'apprentis dans les armées, en diminuant de 2,5 millions d'euros la contribution française à l'Agence européenne de défense (AED).

Cet amendement propose donc de majorer de 2 500 000 euros la sous-action 06.04 « Action sociale et autres politiques de ressources humaines (hors rémunérations des agents) » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » et de retirer 2 500 000 euros à l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».